PHILIPPE D'ÉVREUX ROI DE NAVARRE (4328-4345)

PAR

MARIANNE MAHN-LOT

AVANT-PROPOS SOURCES — BIBLIOGRAPHIE

PREMIÈRE PARTIE

LA SUCCESSION DE NAVARRE

(1328-1329)

CHAPITRE PREMIER ·

LA CRISE DE 1328 EN NAVARRE.

Avec Charles IV le Bel disparaît le dernier roi de France, en même temps roi de Navarre. Les Navarrais élisent, le 1^{er} mai 1328, Jeanne de France, femme de Philippe, comte d'Évreux, et fille de Louis X, seul roi de France reconnu comme souverain par la Navarre après son couronnement à Pampelune et son serment d'observer les fueros.

CHAPITRE II

ACCORDS DE PHILIPPE D'ÉVREUX ET JEANNE DE FRANCE AVEC LES AUTRES COMPÉTITEURS A LA COURONNE DE NAVARRE.

Philippe d'Évreux était reconnu comme roi en même temps que Jeanne; c'est lui qui s'employa à écarter les autres prétendants:

1º Auprès de Philippe VI, il argua peut-être des droits de sa femme à la couronne de France, droits reconnus par les deux renonciations qu'avait consenties pour elle son tuteur, le duc de Bourgogne. Le roi de France fut, d'ailleurs, décidé par la cession définitive de la Champagne au domaine royal.

2º Jeanne d'Évreux, sœur de Philippe et veuve de Charles IV, renonce pour ses filles à la succession de leur père moyennant une rente.

3º Eudes de Bourgogne, gendre de Philippe V, abandonne ses prétentions contre la remise d'une rente qu'il devait à la nouvelle reine de Navarre.

CHAPITRE III

LA VENUE EN NAVARRE DE PHILIPPE D'ÉVREUX ET JEANNE DE FRANCE.

Ces négociations et la guerre de Flandre retardèrent la venue de Philippe d'Évreux dans son royaume. Henri de Sully, nommé lieutenant, prépara les esprits et dirigea les démarches du roi. A Pampelune, le 5 mars 1329, Philippe et Jeanne sont couronnés et jurent ensemble d'observer les fueros. Philippe ne restera roi que jusqu'à la majorité de son fils aîné, et au delà au seul cas où il n'aurait pas encore reçu intégralement une indemnité de 100 000 l. pour les frais et fatigues de l'accession au trône (Cortès d'Olite, 15 mai 1329).

DEUXIÈME PARTIE PHILIPPE D'ÉVREUX, ROI DE NAVARRE

CHAPITRE PREMIER

LES DÉBUTS DU RÈGNE : 1329-1331.

I. Politique intérieure.

Le roi, pour respecter le serment prêté d'améliorer les fueros, fait approuver par les Cortès des articles concernant la procédure et le droit privé; une commission est chargée de l'unification des fueros selon trois classes sociales.

Les nouveaux souverains s'emploient à se concilier leurs sujets, spécialement les nobles d'Outreport dont ils reçoivent des hommages liges.

II. Politique extérieure.

Philippe signe des conventions avec ses voisins, Alphonse XI de Castille et Alphonse IV d'Aragon, pour assurer la paix des frontières. Il s'occupe à préparer, d'accord avec eux et avec le roi de France, une croisade contre le royaume de Grenade; la défection du roi de Castille entraîna la ruine de ce projet.

CHAPITRE II

HENRY DE SULLY, GOUVERNEUR DE NAVARRE : 1329-1336.

I. Politique intérieure.

Henri de Sully veille au bon ordre, fait remettre en état les forteresses, réprime le brigandage, prend des mesures pour empêcher la sortie des denrées et de l'argent; il consulte, ce faisant, la *Cour* royale ou les *Cortès* et ménage ainsi les susceptibilités nationales.

II. Politique extérieure.

Au nom de son maître, il conclut un traité de mariage entre l'infante première-née de Navarre et l'infant d'Aragon, Pierre.

Le prétendant au trône de Castille, Alphonse de la Cerda, renonce, en 1331, en faveur de la Navarre, aux provinces basques usurpées par son royaume. Henri de Sully, soucieux de les reconquérir, noue des intelligences avec ses partisans, signe une alliance secrète avec le roi d'Aragon et met la Navarre en état de défense.

CHAPITRE III

la guerre de castille et le rétablissement de la paix : 1335-1336.

Un conflit ancien, entre les rois de Navarre et de Castille, portant sur le monastère de Fitero, servit de prétexte au déclenchement des hostilités. Les Navarrais, renforcés par les Aragonais, perdirent la bataille de Tudela en octobre 1335; la région frontière fut dévastée par les Castillans, bientôt désavoués par Alphonse XI. Henri de Sully mourut sur ces entrefaites (janvier 1336). L'archevêque de Reims, envoyé du roi de France, s'entremit pour la paix, qui fut signée le 28 février.

CHAPITRE IV

PHILIPPE D'ÉVREUX EN FRANCE. 1^{re} partie : 1328-1336. SON SÉJOUR EN NAVARRE : 1336.

En 1331, Philippe d'Évreux quitte la Navarre, voyant que les projets de croisade dans la péninsule échouent. Mais en France il se croise pour la Terre sainte (1333); il assiste au sermon de Benoît XII (29 mars 1336). Il suit la cour de France, y fait confirmer les renonciations des anciens prétendants à la Navarre, scelle, avec sa femme, l'acte de leur abandon de la Champagne (1335). Son séjour en Navarre (1336) est marqué par le rétablissement de la paix avec la Castille.

CHAPITRE V

LE MARIAGE DE PIERRE LE CÉRÉMONIEUX ET DE L'INFANTE MARIE DE NAVARRE.

Après l'entrée en religion de Jeanne, fille aînée de Philippe, Pierre le Cérémonieux épousa la deuxième, Marie. Le contrat fut signé au château d'Anet le 6 janvier 1337 : si la reine Jeanne mourait sans héritier, Marie ou ses enfants régneraient en Navarre. Contrat approuvé par les Cortès. La célébration du mariage, retardée par la guerre franco-anglaise, eut lieu près de Saragosse le 25 juillet 1338. Malgré les retards apportés au paiement de la dot, les rapports furent excellents entre le roi d'Aragon et ses beauxparents.

CHAPITRE VI

PHILIPPE D'ÉVREUX EN FRANCE. II^e partie : 1337-1343. SA MORT EN ESPAGNE.

A l'instigation de Philippe VI, le roi de Navarre renonce à fiancer son fils à l'héritière de Penthièvre, fiance sa fille à Louis de Mâle. Il suit le roi de France à Amiens, à Tournai, en Gascogne, à La Bassée, en Bretagne. En 1341-1342, il fait de courts séjours en Navarre. Il tient Pierre IV au courant des événements, le détourne de l'alliance anglaise.

Philippe combattit, enfin, les Mores devant Algeciras, mais, épuisé par la fatigue et le climat, il mourut à Jerez le 23 septembre 1343.

CHAPITRE VII

LES GOUVERNEURS.

I. Saladin d'Angleure (1336-1338).

En présence d'un royaume ruiné par la guerre, le gouverneur s'occupe à rendre justice aux petites gens et à remettre en état les forteresses; il affirme de nouveau la suzeraineté de la Navarre au delà des Pyrénées sur la terre de Soule et sur la terre de Mixe.

II. RENAUT DU PONT (1339-1342).

Bientôt secondé par des « réformateurs » envoyés par le roi, il se permet de fréquentes absences en France et laisse à ceux-ci le soin d'apaiser un différend entre les villes navarraise et aragonaise de Sangüesa et de La Real, de s'occuper des versements de la dot au roi d'Aragon, surtout de rétablir l'ordre en Outreport où le brigandage sévissait. Rentré au royaume, il s'accorde avec le comte de Foix au sujet du remboursement de ses frais pour la guerre de Castille. Il abandonna ses fonctions pour suivre en France le roi de Navarre, qui venait de faire un bref séjour dans ses États.

III. Philippe de Melun, archevêque de Sens (1342-1343).

A plusieurs reprises déjà, il avait été lieutenant du roi en Navarre. Il règle l'affaire obscure de la succession du juif Ezmel, prêteur ordinaire de la royauté, qui fut, à sa mort, dépossédé de tous ses biens; il reçoit la soumission du seigneur de Grammont, condamné pour avoir désobéi aux ordres royaux et continué la guerre avec le seigneur de Luxe. En 1343, il est remplacé par un gouverneur, Guillaume de Bray.

TROISIÈME PARTIE

LA VIE POLITIQUE ET SOCIALE

DE LA NAVARRE

SOUS PHILIPPE D'ÉVREUX

CHAPITRE PREMIER

ORGANISATION POLITIQUE, FINANCIÈRE ET MILITAIRE.

A. POUVOIR CENTRAL.

Le Roi, choisi par la nation, doit jurer de respecter les fueros. Philippe et Jeanne observent les formes traditionnelles du couronnement, mais le serment qu'ils prêtent est moins lourd que celui d'abord exigé d'eux. Le roi dissout les ligues passées, mais il ménage l'opinion en la consultant par de fréquentes Cortès. Il donne les principales charges du gouvernement à des Français.

Le gouverneur, en l'absence du roi, a tous les pouvoirs du souverain. Philippe lui adjoint souvent un

lieutenant ecclésiastique.

La Cour est assemblée consultative et surtout tribunal de justice; les alcades de cour du xive siècle ne sont plus les seuls richombres qui formaient autrefois une sorte de Cour des pairs, mais des juges et conseillers de toute sorte. Procureur, avocat, notaires la complètent.

L' « Amélioration des fueros » prévoit des modifica-

tions à la procédure.

Les Cortès sont de véritables États généraux, qui interviennent dans tout ce qui concerne l'intérêt commun; le 15 mai 1329, on leur demande, pour la première fois, une aide pécuniaire.

B. Administration provinciale.

Le cadre administratif est la merindad, elle-même divisée en valles. Le merin n'est plus, à notre époque, qu'un officier de police parfois chargé de « chevau-

chées » dans sa circonscription. Les bailes et autres officiers subalternes arrêtent les malfaiteurs.

Les alcaïds tenant les châteaux sont souvent inspectés par les agents de Philippe d'Évreux et obligés à la résidence.

Les communautés échappaient en grande partie à l'administration royale. En 1328, les villes formèrent une ligue pour choisir librement un souverain. Philippe renouvelle ou accorde des privilèges et approuve les nouveaux statuts que Tudela vient d'ériger. — Les villages groupés en valles avaient leurs alcades ruraux et étaient parfois représentés aux Cortès en tant que conseils de laboureurs.

C. Organisation financière.

1º L'organisme central se compose d'un trésorier et d'auditeurs des comptes. Philippe nomma deux nouveaux auditeurs, ce qui porta leur nombre à cinq.

2º Les agents locaux étaient les receveurs, qui opéraient dans le cadre de la merindad, et les bailes, dans les villes et les valles. Ils percevaient les droits royaux et payaient les officiers en nature et en deniers. Rarement « fermiers » eux-mêmes, ils affermaient certains revenus.

Revenus de la royauté. — Le plus gros des recettes ordinaires était constitué par la pecha, que payaient les paysans et les Juifs. Philippe en fixa le taux pour chaque village. Il tirait aussi beaucoup d'argent des baux à rente consentis à des particuliers. Il chercha à remettre la main sur la garde des forêts en Outreport et à organiser l'exploitation des mines.

Les recettes extraordinaires se multiplient sous son règne : don de joyeux avènement, aide pour faire

monnaie, pour n'en pas faire, pour le mariage de la fille aînée, pour la croisade.

La guerre, les dons imprudents accordés sur le patrimoine ruinent le trésor. On doit interdire la sortie du numéraire, puis, en 1340, ordonner que tous les paiements se fassent en blé, et même les suspendre en 1343.

D. ORGANISATION MILITAIRE.

L'obligation d'ost et chevauchée existe à peine. Les nobles navarrais reçoivent une solde sous forme de rente (appelée cavalleria ou mesnada selon son importance) et doivent, en temps de paix, se tenir équipés ; ils sont payés également pour le service en campagne. Philippe et ses gouverneurs créèrent de nombreux mesnadiers, dont ils faisaient passer des monstres assez fréquentes. Le roi entretenait aussi des arbalétriers soldés. L'infanterie était fournie, en cas d'invasion, par les gens des villes ; elle se battit bien dans la guerre de Castille. Les forteresses tombent en ruine à à la fin du règne, malgré les efforts des gouverneurs.

E. RÉFORMATEURS.

Institution d'origine française qui connut beaucoup de succès en Navarre; nous voyons à l'œuvre ceux de 1340 dans les besognes les plus diverses et les plus étendues : l'effort de redressement des abus est réel.

CHAPITRE II

LA SOCIÉTÉ.

1º Clergé. — Moins mêlé que les autres classes à la vie publique, il vota cependant au roi un don de

joyeux avènement. Philippe, très pieux, lui ménage toutes ses faveurs : il fait de l'évêque de Pampelune un conseiller écouté, mais ne peut éviter un conflit avec l'évêque de Dax; il fait diriger par un maître en théologie l' « amélioration des fueros ».

2º Nobles (infançons). — La Navarre en est restée à l'état vassalique. Les richombres possesseurs d'un honor ont leurs vassaux qu'ils doivent mener à la guerre pour le roi. Encore sous Philippe d'Évreux, il n'y a que douze richombres. Parmi les autres nobles, les plus riches sont les cavalleros, qui attachent à leur service des esculeros moins fortunés.

Les juntas de nobles ne présentent plus le même danger qu'au xm^e siècle. Mais le pouvoir royal n'arrive pas à réprimer la turbulence des seigneurs.

- 3º Le peuple :
- a) Les vilains (villanos, pecheros), astreints à la pecha; en 1338, nous trouvons près de cent mille paysans.
 - b) Les gens des villes (ruanos).
- 4º Les étrangers (francos), la plupart d'origine française.
- 5º Juifs et Sarrasins vivant à part dans les villes. Terrible massacre de Juifs en 1329. Mesures prises pour régler le prêt à intérêt. Les Sarrasins sont pris sous la protection du roi en 1329.

CONCLUSION

Véritable arrière-petit-fils de saint Louis, mort à la croisade, Philippe d'Évreux sut à la fois ménager les intérêts français au delà des Pyrénées et administrer sagement son petit royaume espagnol, aux tendances particularistes.

CARTE ADMINISTRATIVE DE LA NAVARRE AU XIV^e SIÈCLE

PIÈCES JUSTIFICATIVES